RessOurces

JOURNAL D'INFORMATION PARTAGÉE DU SYNDICAT ORGANOM

organom

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

N° 14
DÉC. 2016

Édito **P.2**
Le chiffre **P.3**
Green
Pas Green **P.3**
Ça se passe **P.7**
Dans l'Ain
En France
Ailleurs
En coulisse **P.7**
In Situ **P.7**
Retour sur **P.7**

ZOOM P.2
Fusion des intercommunalités : mode d'emploi et conséquences en matière de déchets

DOSSIER P.4
Le verre ménager : 100% recyclable !

RENCONTRE P.8
Le tri aussi a son ambassade

EDITO

Pour ce numéro de fin d'année, j'ai souhaité réaliser un focus sur la question des fusions ou extensions que vont connaitre nos intercommunalités le 1er janvier prochain. Au sein de ces fusions, la gestion des déchets n'est qu'une des compétences parmi toutes les autres de nos communautés. Cela étant, je tiens à rappeler un point important : les lourds investissements tels que celui de la très efficiente usine OVADE ont été décidés et validés par nous tous, élus et représentants de nos territoires. Il est donc impensable aujourd'hui que la réorganisation territoriale vienne influer sur des décisions entérinées qui doivent marquer les 30 prochaines années. J'ai pensé qu'il était utile de rappeler ici nos engagements. Oui, le traitement des déchets coûte cher à Organom, mais bien moins que dans beaucoup d'autres syndicats de traitement. L'enjeu aujourd'hui doit dépasser les problématiques financières que nous connaissons : pour préserver nos ressources naturelles, il faut réduire nos déchets, réutiliser au maximum, recycler et valoriser pour enfouir le moins possible de déchets ultimes. OVADE est un outil formidable qui contribuera et permettra rapidement l'atteinte de tous ces objectifs avec, de plus, des emplois à la clé. Devant la complexité des enjeux à appréhender, il me paraît important que les délégués actuels, s'ils le souhaitent, puissent être reconduits dans leur délégation.

Bonne fin d'année à toutes et à tous,

Yves Cristin
Président

ZOOM

Fusion des intercommunalités : mode d'emploi et conséquences en matière de déchets

Conséquence de la loi pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe, de nouvelles communautés de communes verront le jour à compter du 1er janvier 2017. Les 17 intercommunalités qui composent le territoire d'actions d'Organom n'échappent pas à la règle. L'exemple des Communautés de Communes du canton de Chalamont, de Chalaronne Centre et de Centre Dombes en cours de fusion et le point en matière de déchets.

Au 1er janvier 2017, le syndicat Organom passe de 17 à 9 intercommunalités.

Évoluer vers des communautés de communes de plus grande dimension pour qu'elles exercent davantage de compétences, favoriser la solidarité financière et territoriale, rendre plus cohérents les territoires. Tels sont les objectifs de la loi NOTRe, troisième volet de la réforme territoriale, qui concerne les départements, les régions, les communes et intercommunalités. Définitivement adoptée en juillet 2015, elle impose notamment aux intercommunalités une taille minimale de 15 000 habitants – sauf en zone de montagne. Ces dernières se voient obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets, de la promotion touristique, des aires d'accueil des gens du voyage, et, au plus tard en 2020, de l'eau et de l'assainissement.

Comparer les avantages et les inconvénients

Un projet de taille auquel les intercommunalités se sont attaquées en janvier 2016 en créant des groupes thématiques reprenant les compétences des intercommunalités. Vice-président en charge de l'environnement pour le canton de Chalamont et vice-président délégué à la prévention des déchets et la qualité pour Organom, Gérard Branchy est très satisfait du travail qui a été mené par le groupe Déchets entre le canton de Chalamont, Centre Dombes et Chalaronne Centre. Appelées à fusionner dès le 1er janvier prochain, ces trois intercommunalités deviendront la communauté de communes de la Dombes qui comptera près de 37 000 habitants pour 36 communes. *« Pour la thématique qui nous concernait, à savoir les déchets, nous avons d'abord réalisé un état des lieux du fonctionnement de chacune des intercommunalités, le but étant d'harmoniser l'ensemble »* explique Gérard Branchy. Les trois intercommunalités étant déjà adhérentes à Organom, la question du traitement des ordures ménagères résiduelles ne s'est pas posée. Des différences ont cependant été relevées comme le mode de collecte des déchets. Chalaronne Centre est en régie depuis le début de l'année 2016, Centre Dombes et le canton de Chalamont ont recours à un prestataire. *« C'est plutôt intéressant parce que nous allons pouvoir comparer les avantages et les inconvénients de ces deux modes de collecte avant de choisir »* précise Gérard Branchy.

Une concertation facilitée

En matière de financement, Chalaronne Centre fonctionne selon le principe de la redevance incitative. Centre Dombes et le canton de Chalamont prélèvent une taxe. *« L'objectif des trois vice-présidents, Christophe Monier pour Centre Dombes, Michel Jacquard pour Chalaronne Centre et Gérard Branchy pour le canton de Chalamont, est la mise en place d'un service performant s'inscrivant dans une démarche exemplaire de réduction et de tri des déchets »* indique Alexandra Richard, responsable du service Environnement de la communauté de communes de Chalaronne Centre qui partage l'avis de Gérard Branchy sur le bon état d'esprit dans lequel les réunions entre intercommunalités se sont tenues. *« Le fait que nos élus se connaissent, travaillent ensemble depuis longtemps et que nos intercommunalités dépendent du même syndicat de traitement des déchets a facilité cette concertation »* précise Alexandra Richard. La réunion de novembre, la huitième depuis janvier, était consacrée, quant à elle, à la planification des actions et des travaux à réaliser en 2017 pour la nouvelle communauté de communes de la Dombes.

Sortir d'Organom : une possibilité qui a un coût !

Depuis le 1er janvier 2004, la compétence « traitement des déchets » a été transférée par les établissements publics de coopération intercommunale au syndicat Organom, lui-même créé en 2002. Dans ce cadre, le comité syndical d'Organom a fait le choix, en 2005, d'un schéma de traitement des déchets multi-filières, avec la création d'une usine de tri, méthanisation et compostage dont le coût d'amortissement, validé par les 17 intercommunalités, a été très précisément calculé jusqu'en 2040. Ce coût repose sur l'investissement – et donc le remboursement capital et intérêts - réalisé, sur les frais d'exploitation de l'usine Ovade et sur les recettes liées à la revente d'électricité, le tout rapporté au nombre d'habitants des 17 intercommunalités. Mais que se passerait-il si le nombre d'habitants sur lequel repose ce coût variait de manière trop importante ? Ce serait l'équilibre des calculs d'amortissement de l'usine Ovade qui s'en trouverait mis en cause. C'est là l'une des conséquences de la loi NOTRe car certaines intercommunalités pourraient être tentées de fusionner avec d'autres qui ne sont pas adhérentes d'Organom. Selon la réunion du comité syndical d'Organom du 6 juillet 2016 en réponse à la consultation conduite par le préfet, la sortie d'une communauté de communes du syndicat Organom en 2016 lui coûterait 415 euros par habitant.

GREEN

Emballages en plastique : accentuer le tri

Seuls 23% des emballages en plastique sont aujourd'hui recyclés. Un chiffre qui a incité Éco-Emballages à lancer une série d'appels à projets pour étendre l'extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique. Ainsi, dans le Grésivaudan et depuis septembre dernier, une vaste campagne de communication a été déployée invitant les habitants à jeter sachets, pots de yaourt et barquettes avec les bouteilles et flacons en plastique. Sur le territoire d'Organom, 29 communes pratiquent déjà ces consignes de tri. À développer !

PAS GREEN

Trop de textiles dans les ordures ménagères

Chaussettes trouées, taies d'oreiller déchirées, vêtements… autant de textiles que l'usine Ovade ne peut pas digérer et qui, pourtant, se retrouvent encore trop souvent dans les ordures ménagères résiduelles. Pour se débarrasser de ce qu'on ne veut plus voir dans ses placards, plusieurs solutions : les bennes des associations Tremplin et Le Relais pour les textiles propres. Ces derniers seront ensuite revendus ou valorisés en chiffons d'essuyage ou panneaux isolants. La déchèterie pour les textiles souillés.

LE CHIFFRE

500

C'est en euros le montant de la subvention proposée par Organom aux établissements publics de coopération intercommunale pour tout achat d'une nouvelle colonne de tri du verre. 29 000 € ont déjà été alloués en une année.

DOSSIER

Le verre ménager : 100% recyclable !

Encore trop souvent présent dans les ordures ménagères et dangereux pour l'usine Ovade, le verre ménager est un matériau 100% recyclable et ce, à l'infini. *Ressources* s'est rendu à Andrézieux-Bouthéon (42) chez Sibelco, l'usine de traitement du verre collecté sur une partie du territoire couvert par Organom, puis à Saint-Romain Le Puy chez Verallia où le calcin, verre issu de la collecte après dépollution, sert à fabriquer des bouteilles.

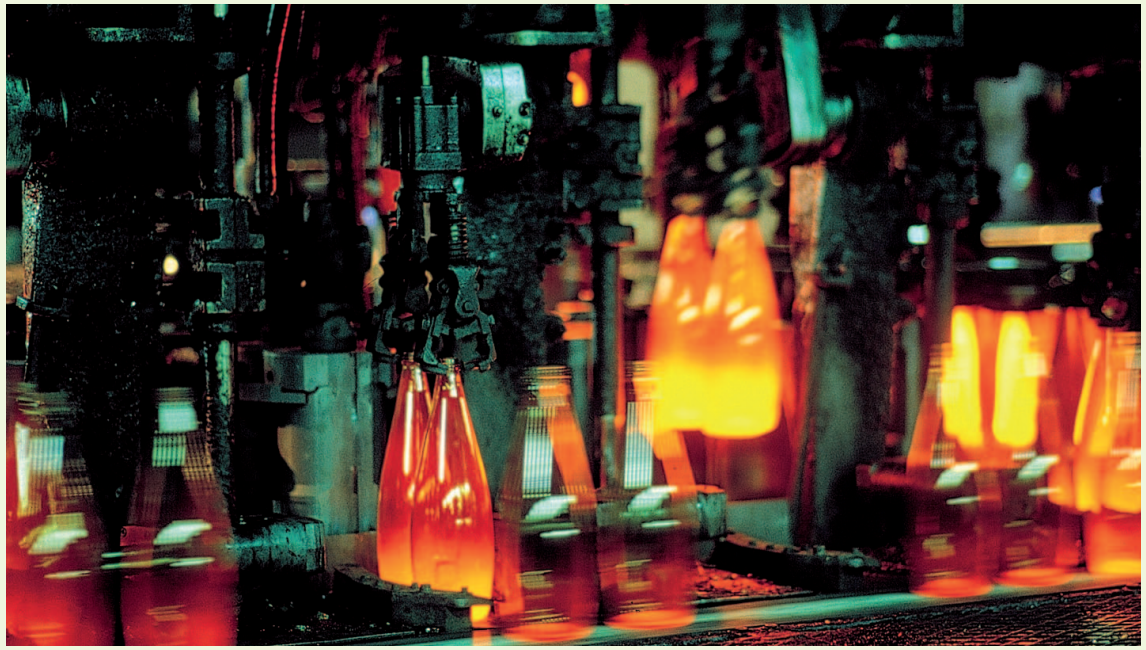

Une tonne de verre collectée permet de produire une tonne de verre de même qualité à l'infini. Le calcul est simple. Encore faut-il s'entendre sur les termes.

Premier tri manuel

« Ce qui nous intéresse, c'est le verre creux ménager, le verre d'emballage, celui qui sert de contenant et que les ménages utilisent » insiste Philippe Bénière, responsable recyclage verre pour l'entreprise Verallia, repreneur recycleur de verre d'emballage ménager. Et le verre plat vitrocéramique utilisé pour les vitres de cheminée, poêle à bois ou granulés, table de cuisson, n'en fait pas partie. *« Ce verre n'a pas les mêmes propriétés que le verre ménager et ne fond pas à la même température dans les fours verriers »* explique le responsable qui fait le constat d'une présence accrue de ce type de verre dans les bacs des points d'apport volontaire. Quant à la porcelaine (assiette, tasse, plat, etc.) et les céramiques, issues de pots de fleurs, de yaourt ou encore servant à accueillir une bougie d'ambiance, elles génèrent d'innombrables défauts lors de la fabrication des bouteilles qui partent directement au rebut. *« Le verre brut ne doit pas être trop cassé lors de la collecte, du stockage et du transport afin de permettre un tri efficace des infusibles. Les collectes en bennes d'ordures ménagères sont vraiment à proscrire car cela broie le verre »* précise Philippe Bénière. À Andrezieux-Bouthéon, sur le site de l'entreprise Sibelco où des camions-bennes apportent tout au long de la journée le verre collecté dans les points d'apport volontaire ou issu d'aires de stockage intermédiaire, l'équipe en charge de la dépollution du verre a l'œil. Après un contrôle essentiellement visuel de ce qui est déversé sur le site, un premier tri manuel a lieu. Effectuée sur chaîne – les déchets en verre transitent dans l'usine via des tapis roulants -, cette opération consiste à débarrasser le verre brut des objets plus ou moins volumineux comme les bouteilles en plastique ou encore les cartons d'emballage.

Débarrasser le verre de ses organiques

Plusieurs autres opérations de tri automatique s'enchaîneront ensuite dont un tri par aimantation pour éliminer les matériaux ferreux comme les capsules de bouteille, les piles, les culots d'ampoule par exemple. Un deuxième tri réalisé à partir d'un séparateur à courant de Foucault permet d'isoler les matériaux métalliques non ferreux comme l'aluminium ou encore l'étain. Enfin, un tri optique ou laser permet l'identification et le rejet des déchets infusibles c'est-à-dire les matériaux réfractaires à la fusion comme la céramique ou la porcelaine. Papier et bouchons, matières plus légères, sont quant à eux isolés par crible et système d'aspiration. À la fin de ce cycle, un dernier contrôle manuel est réalisé pour traquer une dernière fois d'éventuels indésirables, notamment de la céramique, avant que le produit de cette chaîne de tri, nommé calcin, rejoigne une aire de stockage où il restera quatre semaines durant. *« Le calcin est stocké dans l'ordre chronologique de production et dans notre jargon, on dit qu'on le fait vieillir »* poursuit Philippe Bénière pour qui la vie du verre ménager n'a plus de secret. Objectif de ce vieillissement : débarrasser le calcin de ses organiques, résidus de sucre, vin, moutarde et autre sauce tomate. *« Pour les verriers, il est important que le taux d'organiques soit le plus stable possible car il peut avoir une incidence sur la teinte du verre dans nos fours, d'autant plus que le taux de calcin dans les bouteilles que nous fabriquons oscille entre 76 et 92% »* précise le responsable du recyclage.

Matière fondue à 1550°C

Le calcin « vieilli » est ensuite livré à Saint-Romain Le Puy sur le site de la verrerie Verallia où l'on ne fabrique pratiquement que des bouteilles de vin. En fonction du type de bouteilles à produire, il est mélangé, selon des proportions soigneusement

Porcelaine et céramique se retrouvent encore trop souvent dans les bacs des points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre.

RECYCLAGE DU VERRE : BÉNÉFIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT !

Recycler le verre ménager évite le prélèvement de matières premières, comme le sable, dans la nature. Pour produire une tonne de verre, il faut une tonne de calcin alors qu'il faudrait 1,2 tonne de matières premières extraites du sol. Le verre collecté fond en outre plus facilement dans le four verrier, ce qui permet une économie d'énergie et des rejets moindres de CO_2 dans l'atmosphère. Par ailleurs, la distance moyenne entre le point de collecte et le point de recyclage est de 250 km. Le recyclage du verre est donc une activité très locale qui échappe à la mondialisation.

DOSSIER

définies, à différentes autres matières qui lui donneront notamment sa teinte. Le tout est déversé dans un four verrier, allumé 24 heures sur 24 et 365 jours par an, immense cuve de plusieurs mètres de haut et de large, composée de matériaux réfractaires dans laquelle la matière sera fondue à 1550°C. *« Le verre en fusion est coupé sous forme de goutte, appelée paraison, et soufflé dans un moule ébaucheur puis dans un moule finisseur pour lui donner sa forme définitive »* explique Philippe Bénière. Le verre est ensuite refroidi puis cuit une seconde fois afin de le rendre plus résistant. Ces opérations réalisées, les bouteilles passent sous un jet d'apprêt pour que leur revêtement soit glissant. Cet apprêt les protège ainsi des rayures. Viennent ensuite des phases de contrôle. *« Les bouteilles qui ne correspondent pas au niveau de qualité exigée sont mises au rebut, transformées en calcin et fondues de nouveau »* ajoute encore le responsable. De quoi ne plus jamais regarder une bouteille en verre comme avant !

Un tri optique ou laser permet l'identification et le rejet des déchets infusibles.

+ 4% POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL-ET-PLATEAU

En 2016, la communauté de communes de Miribel-et-Plateau a collecté et traité 4% de verre de plus qu'en 2015. Un résultat à mettre en lien avec les actions « Plan verre » mises en place sur son territoire : refus systématique des bacs d'ordures ménagères résiduelles contenant du verre, achat et mise à disposition de quatre conteneurs à roulettes de 1 M³ (gymnase de Beynost, centre-ville de Miribel), ajouts de 20 bacs à vaisselle cassée fixés au mât du point d'apport volontaire.

Un premier contrôle essentiellement visuel a lieu lorsque les camions-bennes livrent leur collecte de verre.

LE TRI DU VERRE : RAISONNER EMBALLAGE

Pour savoir si tel ou tel type de verre peut être déposé dans les points d'apport volontaire, il est important de raisonner en termes d'emballage. Si c'est un verre qui sert à emballer des produits, essentiellement alimentaires, comme par exemple les bouteilles de jus de fruits, de vin, de bière, les pots et les bocaux, alors le verre en question est recyclable à l'infini par les verriers. Verres plats (vitres de cheminée, de fenêtre, pare-brises, écran de télévision), vaisselle en verre, casseroles en verre et autres verres d'ampoule sont à bannir tout comme bien sûr le grès, la porcelaine, la faïence, le carrelage, le ciment, le bois…

À Andrézieux-Bouthéon, 100 000 tonnes de verre sont traités chaque année dont 7 000 à 8 000 tonnes issues du territoire d'Organom.

ÇA SE PASSE

Dans l'Ain

Bennes Éco-Mobilier : l'équipement des déchèteries se poursuit

Signé en décembre 2015 entre Organom et l'éco-organisme Éco-Mobilier, le contrat territorial visant à équiper en cinq ans les déchèteries de bennes dédiées à la récupération des meubles prend vie peu à peu.
Sur les 27 déchèteries que compte le territoire, 21 sont, pour l'instant, en mesure d'en accueillir une et 6 ont été équipées en mai 2016.
Un dispositif qui a déjà permis de collecter 590 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement (DEA), soit peu ou prou le tonnage attendu sur un semestre. En mai 2017, 5 nouvelles bennes seront livrées. Dès 2019, ce sont 4 400 tonnes de DEA qui devraient être récupérés dans les 21 déchèteries.

En France

Nouveaux concepts de déchèteries : retours d'expériences disponibles

Tonnages en augmentation, fréquentation en hausse, flux multiples… les déchèteries ont le vent en poupe. Un succès qui suscite nombre d'interrogations de la part des collectivités et professionnels sur la manière de concevoir et d'organiser les nouvelles déchèteries (construction neuve ou projet de rénovation / extension) pour optimiser leur fonctionnement. L'association AMORCE, en partenariat avec l'ADEME, a donc réalisé un guide des nouveaux schémas d'organisation de déchèteries répondant aux enjeux actuels. 14 fiches de retour d'expériences réparties en 5 catégories sont visibles à cette adresse : **http://optigede.ademe.fr/decheteries-nouveaux-concepts**

Ailleurs

Résidus et contenants de peinture… au Québec, ça se recycle !

Alors qu'en France les résidus de peinture sont valorisés énergétiquement, ils sont recyclés au Québec et ce, depuis 2001. Chaque année, ce sont plus de 6 millions de kilos de résidus et de contenants de peinture qui sont récupérés grâce au réseau mis en place par Éco-Peinture, la société québécoise de gestion écologique de la peinture mise en place par les fabricants et les détenteurs de marques, en concertation avec le ministre de l'Environnement. La peinture recyclée est revendue par un réseau de distributeurs et les contenants en métal ou en plastique servent notamment à fabriquer des vélos, des marteaux, des bornes-fontaines, des bancs de parc et des tables de pique-nique.

EN COULISSE

Opération couches lavables : bis repetita

Deux nouvelles crèches de Bourg-en-Bresse ont décidé de tester les couches lavables. Accompagnées par la FRAPNA, la crèche des Dîmes et celle du Peloux ont démarré le test le 7 novembre dernier avec 6 enfants dont les parents ont bien sûr donné leur accord. Trois modèles de couches seront testés pendant un mois. Résultats attendus en décembre.

IN SITU

Ordures ménagères : deuxième caractérisation à venir

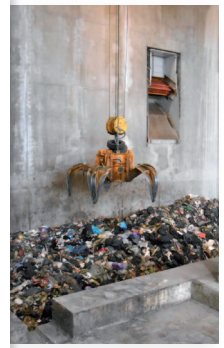

À l'instar de celle menée en novembre 2014, une nouvelle caractérisation aura lieu début décembre. L'objectif est double : vérifier la qualité du gisement en lien avec l'usine Ovade, qui tourne désormais à plein régime, afin de dégager une tendance quant à l'évolution des différentes catégories de déchets recyclables (verre, plastique, textile, etc.) encore présentes dans les ordures ménagères. Ceci afin d'orienter de nouvelles actions de prévention et de communication.

RETOUR SUR

Depuis le mois de septembre, plus de 650 personnes (associations, élus, scolaires et tout public) ont découvert l'usine OVADE et les outils pédagogiques mis à leur disposition. Petits et grands connaissent désormais le devenir de leurs déchets « métamorphosés » en électricité et en compost !

Le tri aussi a son ambassade

REN CONTRE

Estelle Boisseau et Camille Vincent sont toutes deux ambassadrices du tri pour la communauté de communes de Miribel-et-Plateau. Un métier qu'elles pratiquent avec enthousiasme, créativité et diplomatie.

« Ambassadrice du tri ». Estelle Boisseau et Camille Vincent ne trouvent pas l'intitulé de leur fonction des plus adaptés. *« C'est toujours mieux que « la madame du tri » ou « madame poubelle »* s'amuse Estelle Boisseau. *« On entend parfois le terme « impératrice du tri »* ajoute Camille Vincent. Dont acte. Souriantes et énergiques, ces deux jeunes femmes ne s'arrêtent pas à cela. Plus importantes sont leurs missions.

Camille Vincent et Estelle Boisseau, des ambassadrices du tri enthousiastes et créatives.

Améliorer le tri

« Notre rôle est de mettre en place des actions pour sensibiliser la population du territoire sur lequel nous intervenons à l'importance du tri et de la réduction des déchets » résume Camille Vincent. Si ce sont bien les 22 000 habitants de la communauté de communes de Miribel-et-Plateau que cette dernière et Estelle Boisseau tentent de convaincre, Camille Vincent s'occupe plus spécialement de la sensibilisation auprès des collégiens. Estelle Boisseau, quant à elle, intervient dans les écoles et les centres de loisirs pour un public plus jeune. *« Nous nous rendons aussi sur les marchés pour expliquer notre mission, nous faisons du porte-à-porte dans les quartiers résidentiels, réalisons du suivi de collecte »* poursuit Estelle Boisseau. Objectif : améliorer le tri des déchets en expliquant quel déchet déposer dans quelle poubelle. Si certains habitants sont des professionnels du tri, d'autres sont plus difficiles à convaincre, persuadés que tous leurs déchets terminent à l'usine d'incinération de Rillieux-La-Pape, toute proche de la communauté de communes de Miribel-et-Plateau.

Comme un écho

Depuis l'ouverture de l'usine Ovade, les deux ambassadrices du tri ont adapté leur argumentaire. *« Avant, nous évoquions juste le site d'enfouissement. Désormais, nous expliquons le processus de méthanisation, insistons sur le fait de ne pas jeter du verre dans les ordures ménagères en disant à quel moment, dans le processus, cela va poser problème »* reprend Camille Vincent. Cet argumentaire a été renforcé par la pose d'autocollants « Pas de verre dans ma poubelle » sur l'ensemble des bacs. *« C'est la répétition des messages qui fait qu'au bout d'un certain temps les gens acquièrent les gestes qu'il faut »* précise Estelle Boisseau qui apprécie la diversité de ses missions ainsi que la liberté d'action dont elle dispose. En 2015, par exemple, elle a organisé un concours entre différentes écoles consistant à créer des arbres avec des déchets issus des poubelles jaunes. L'opération s'est terminée par un spectacle de qualité avec des professionnels. *« Notre travail de sensibilisation prend du temps parce qu'il faut expliquer, répéter, trouver les bonnes idées qui faciliteront la transmission et l'enregistrement des messages mais cela ne demande pas forcément beaucoup de moyens »* ajoute Camille Vincent tout en soulignant le soutien que leur apporte le réseau de partenaires qu'elles ont créé au fil du temps sur le territoire et qui relaie aussi leurs messages. Comme un écho.

Descendre en-dessous des 100 à 120 g

Autre thématique sur laquelle les deux ambassadrices du tri travaillent : le gaspillage alimentaire. *« L'an dernier, nous sommes intervenues dans les écoles. Cette année, nous le faisons dans les collèges et avons mis en place une charte commune »* explique Camille Vincent. Objectif : descendre en-dessous de la moyenne nationale des 100 à 120 g de gaspillage alimentaire par enfant. Un beau défi que sont prêtes à relever les deux ambassadrices du tri.

Parution trimestrielle - ISSN 2264-4407

Directeur de publication : Yves Cristin

Rédaction : Patricia Denoyer - Scriptum
Christine Guillot

Création et mise en page : Agence Panama
03 85 20 56 41 - www.agence-panama.com

Crédits photos : Patricia Denoyer-Scriptum, Organom, Daniel Gillet, Éco Emballages, Éco Mobilier © J-P Mesguen.

Impression : Comimpress IMPRIM'VERT

Ressources, journal d'information partagée du syndicat Organom est imprimé sur du papier recyclé.

www.organom.fr - 04 74 45 14 70